



Problème de succession pour auto payé par un mais 2 noms sur fact

Par **zelie_old**, le **31/08/2007** à **10:12**

Bonjour,Voici brièvement la situation.Mon père a acheté en 2005 une auto neuve, je sais (preuve à l'appui avec relevé de compte) que c'est lui seul qui la payé comptant.Le problème c'est qu'à l'époque mon père a fait noter le nom de ma belle mère en plus du sien sur la facture (je précise il n'était ni marié ni pacsé).Mon père vient de décédé, et ma belle mère ne peut garder la voiture car elle n' a pas les moyens de l'entretenir, moi cela m'arrangerai de l'avoir.Le seul souci c'est qu'elle me demande de lui payer la moitié de sa valeur pour que je la récupère.Je sais que c'est la facture qui fait foi, mais dans ce cas précis je peux prouver qu'elle n'a mis aucun centime dans cette auto, de plus depuis 3 mois que mon père est décédé elle ne paie pas l'assurance qui est prélevé sur le compte de mon père et elle ne l'entretien pas car elle n'a pas les moyens.Pourquoi je lui payerais 50 % pourquoi pas 20 % voir rien du tout?la carte grise est au nom de mon père et d'elle, mais cela ne fais pas office de document officiel.Comment puis-je faire valoir mes droits sur cette auto que mon père a payer en totalité.rnpar avance mercirnCordialement